



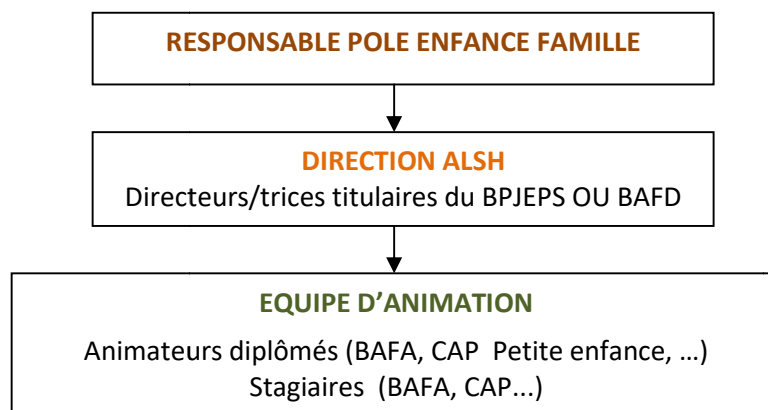
Règlement de fonctionnement ALSH

1. EQUIPE PEDAGOGIQUE

Le Centre Social Lo Solan gère l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, agréé par la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), et qui a pour objectifs pédagogiques :

- de répondre aux besoins de garde des familles en accueillant les enfants durant les mercredis et l'ensemble des vacances scolaires,
- de développer des loisirs éducatifs en proposant des activités adaptées, encadrées par un personnel qualifié,
- de favoriser l'épanouissement de l'enfant en répondant au mieux à ses besoins,
- d'accompagner l'enfant dans son apprentissage de la vie collective et citoyenne.

L'équipe pédagogique se compose des personnes suivantes :



L'équipe accueille les enfants par tranches d'âges : 3/5 ans, 6/7 ans et 8/14 ans. Elle propose des activités adaptées, en tenant compte du projet pédagogique de l'ALSH.

2. ADMISSIBILITE

- Les enfants accueillis sont âgés de 3 à 14 ans. Ils doivent être scolarisés et propres.
- L'ALSH est accessible à l'ensemble des familles dans la limite des places disponibles.
- Les enfants seront inscrits uniquement si leur dossier d'inscription est complet et retourné (fiche de renseignement, fiche sanitaire, autorisation de sortie et de droit l'image, photocopies des vaccins). Ce dossier est valable un an, de septembre à août, et doit être renouvelé chaque année.

Aucun enfant ne pourra être admis dans la structure si son dossier n'est pas complet.

3. PERIODES D'OUVERTURE ET HORAIRES D'ACCUEIL

- L'enfant doit obligatoirement être accompagné jusqu'à la porte des locaux et confié aux animateurs.
A la sortie, l'enfant ne peut partir qu'en compagnie d'un responsable légal ou d'une personne majeure autorisée à venir le chercher (mentionnée sur le dossier administratif de l'enfant).
- L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis et les vacances scolaires, de 7h30 à 18h.
- Il est fermé les jours fériés.
Les enfants peuvent être accueillis sur des journées complètes ou des demi-journées, avec ou sans repas. Les arrivées et départs ne peuvent se faire que sur les créneaux suivants :

Pour les 3/5 ans :

- de 7h30 à 9h30
- à 11h15
- de 13h30 à 14h30
- de 16h30 à 18h

Pour les 6/14 ans :

- de 7h30 à 9h30
- à 12h
- de 13h30 à 14h30
- de 16h30 à 18h

**En cas de sortie, les heures d'arrivée et de départ peuvent changer.
Ces informations sont communiquées dans le programme d'activités.**

- Tout retard exceptionnel doit être signalé le plus rapidement possible à la direction.

En cas de non-respect répété des horaires, la direction se réserve le droit de refuser l'inscription d'un enfant.

4. TARIFS ET PAIEMENTS

	MOURENX	EXTERIEURS
Journée	11,50 €	12,50 €
1/2 journée avec repas	8,50 €	9 €
1/2 journée sans repas	4,50 €	5 €

- L'ALSH faisant partie du centre social associatif Lo Solan, les familles doivent régler une adhésion annuelle (de janvier à décembre) pour leur enfant.
- Les tarifs incluent les frais de restauration du midi et du goûter.
Des suppléments peuvent être demandés en cas de sorties exceptionnelles.
- En fonction de leurs revenus, les familles peuvent bénéficier de l'aide aux temps libres de la CAF/MSA.
- Pour les mourenxois, une aide est également proposée par le CCAS de la mairie.
Certains comités d'entreprises prennent aussi en charge une partie des frais de garde.

**Les demandes d'inscriptions ne sont validées qu'à réception du paiement.
En cas d'impayés sur les prestations réalisées, la direction se réserve le droit de refuser l'accès aux services proposés.**

5. MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

Inscription

- Les dates d'inscription sont communiquées par mail aux familles et sur le site internet www.mourenx-centredeloisirs.fr, et affichées à l'ALSH.
- Les inscriptions se font en ligne via l'espace famille.
- Pour toute inscription, une adhésion au centre social est obligatoire.

Aucune inscription orale ne sera acceptée.

Annulation

- Sauf cas de force majeure, toute annulation doit être communiquée par écrit (mail), au plus tard 2 jours avant la venue.
- En cas d'absence pour maladie, la journée ne sera pas facturée à condition de présenter un certificat médical.
- En cas d'absence pour raison médicale justifiée par un certificat médical ou annulation réalisée dans les délais, les journées payées donneront lieu à un avoir reporté sur un autre jour de présence.
- **Aucune annulation orale ne sera acceptée.**
Toute journée réservée non annulée dans les délais, ni justifiée par certificat médical, sera due et ne pourra donner lieu à un avoir, ni à un remboursement.

6. SANTE

- Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance ou PAI. Les médicaments autorisés doivent être fournis dans leur emballage d'origine avec nom et prénom de l'enfant.
- Les parents veillent à l'hygiène corporelle de leurs enfants (ex. : poux, lentes, ...)
- Un enfant malade ou contagieux ne pourra pas être accueilli. Lorsqu'un enfant est malade, le responsable de l'ALSH avertira les parents ou la personne désignée afin qu'ils viennent le chercher. Toute maladie contagieuse doit être signalée dans les plus brefs délais.
- En cas d'incident bénin (écorchure, coups, ...) l'enfant est pris en charge par le responsable de l'ALSH. En cas d'urgence, maladie, accident et en fonction de la gravité, le responsable prévient les parents ou le responsable légal, et si nécessaire le SAMU ou les pompiers.

7. DIVERS

REPAS :

Des repas sans porc ou végétariens sont possibles.

Pour les enfants ayant des allergies alimentaires (PAI), les parents devront fournir un panier-repas et le prix du repas sera déduit du prix de la journée.

PHOTOS :

Dans le cadre des activités, des photos ou vidéos peuvent être réalisées et utilisées à des fins pédagogiques (non commerciales) et de communication (lors d'évènements organisés par le centre social Lo Solan). En cas d'accord figurant dans le dossier d'inscription, aucun recours ultérieur ne pourra être exercé en cas de publication de ces images.

OBJETS PERSONNELS

- Les bonbons, les chewing-gums, les gâteaux, les objets fragiles, de valeur ou dangereux sont interdits (bijoux, jouets ou jeux, téléphones portable, etc...).
- L'accueil de loisirs ne sera pas tenu responsable en cas de perte, vol ou détérioration.

TENUE ADAPTEE

- En fonction de la météo et des activités prévues, les parents doivent munir leur enfant **d'affaires marquées à leur nom** : change complet pour les 3/5 ans, sac à dos, casquette ou chapeau, vêtements de pluie, maillot de bain et serviette, baskets fermées, ...
- L'ALSH est un lieu où les enfants vont bouger, s'amuser, faire des activités, des sorties. Il est donc important de les habiller de façon à ce qu'ils se sentent à l'aise. De plus, certaines activités sont salissantes, il faut donc éviter les vêtements auxquels vous tenez.

REGLES DE VIE EN COLLECTIVITE

- L'accueil de loisirs est un lieu de détente et de loisirs, qui suppose de la part de chacun (enfants, familles, équipe), d'adopter une attitude adéquate avec la vie en collectivité (convivialité, sécurité, hygiène...).
- Toute violence est interdite, qu'elle soit verbale ou physique (violence envers les autres enfants ou le personnel, menace, vol, racket, non respect des locaux, dégradation du matériel, etc....)

ASSURANCE

Le Centre Social dispose d'un contrat d'assurance comprenant les garanties suivantes : responsabilité civile, dommages corporels, défense et recours, dommages aux biens.

L'adhésion au centre social doit être à jour pour être assuré.

8. ACCEPTATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

- Le règlement de fonctionnement est affiché dans les locaux de l'ALSH à la vue de tous et reste consultable à tout moment sur www.mourenx-centredeloisirs.fr.
- Le responsable légal reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement de fonctionnement et s'engage à le respecter (attestation à compléter et signer avec le dossier d'inscription de l'enfant).
- En cas de non-respect du règlement de fonctionnement, il pourra être décidé d'exclure temporairement ou définitivement l'enfant de la structure.